

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014  
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15  
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15  
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge  
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15  
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2014 - Budget Principal et Budgets Annexes  
Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2013  
Décision - Adoption**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En conformité avec les instructions budgétaires et comptables M14 et M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du compte administratif doit être décidée préalablement à sa reprise dans la cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que dans le cadre des instructions M14 et M4, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement », composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

De ce fait, le compte administratif fait, dans la majorité des cas, apparaître au niveau de la section d'investissement un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement prévu et non réalisé et un résultat excédentaire en section de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement ; étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (ligne 002) (report à nouveau créditeur) ou à titre de dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Ceci étant exposé, les résultats de clôture des différents budgets, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, apparaissant au compte administratif 2013 que vous venez d'adopter se présentent comme suit :

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Excéd.Fonct. antérieur reporté	Transfert Excédent du BA Abattoirs et du BA Parcs de Stationnement vers le BP (cf DM Nov13)	Résultat annuel de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
<b>Budget Principal</b>						
Investissement	-36 091 957,38	.....	.....	19 558 741,07	20 410 332,13	3 877 115,82
Fonctionnement	249 691 198,57	183 574 743,72	66 116 454,85	1 042,79	209 588 512,69	275 706 010,33
<b>Total</b>	213 599 241,19	183 574 743,72	66 116 454,85	19 559 783,86	229 998 844,82	<b>279 583 126,15</b>
<b>Déchets ménagers &amp; assimilés</b>						
Investissement	16 677 492,31	.....	.....		1 759 935,27	18 437 427,58
Fonctionnement	6 126 229,66	5 145 645,66	980 584,00		2 423 114,48	3 403 698,48
<b>Total</b>	22 803 721,97	5 145 645,66	980 584,00		4 183 049,75	<b>21 841 126,06</b>
<b>Assainissement</b>						
Investissement	-14 605 058,38	.....	.....		6 203 710,06	-8 401 348,32
Fonctionnement	20 816 330,76	17 521 103,59	3 295 227,17		21 302 627,37	24 597 854,54
<b>Total</b>	6 211 272,38	17 521 103,59	3 295 227,17		27 506 337,43	<b>16 196 506,22</b>
<b>Transports</b>						
Investissement	78 245 797,42	.....	.....		-71 636 944,65	6 608 852,77
Fonctionnement	34 553 470,87	29 897 931,04	4 655 539,83		36 063 345,19	40 718 885,02
<b>Total</b>	112 799 268,29	29 897 931,04	4 655 539,83		-35 573 599,46	<b>47 327 737,79</b>
<b>Crématorium</b>						
Investissement	1 867 329,55	.....	.....		12 478,77	1 879 808,32
Fonctionnement	1 556 050,27	0,00	1 556 050,27		194 857,96	1 750 908,23
<b>Total</b>	3 423 379,82	0,00	1 556 050,27		207 336,73	<b>3 630 716,55</b>
<b>S.E.P. F.</b>						
Investissement	30 406,87	.....	.....		0,00	30 406,87
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total</b>	30 406,87	0,00	0,00		0,00	<b>30 406,87</b>
<b>Caveaux</b>						
Investissement	14 764,75	.....	.....		59 690,07	74 454,82
Fonctionnement	28 039,18	19 130,31	8 908,87		28 015,27	36 924,14
<b>Total</b>	42 803,93	19 130,31	8 908,87		87 705,34	<b>111 378,96</b>
<b>Réseau de Chaleur</b>						
Investissement	770 486,51	.....	.....		-911 626,16	-141 139,65
Fonctionnement	2 360 237,22	1 422 039,12	938 198,10		1 632 679,39	2 570 877,49
<b>Total</b>	3 130 723,73	1 422 039,12	938 198,10		721 053,23	<b>2 429 737,84</b>
<b>Lotissements</b>						
Investissement	1 146 963,75	.....	.....		-12 800,00	1 134 163,75
Fonctionnement	5 875,51	0,00	5 875,51		0,00	5 875,51
<b>Total</b>	1 152 839,26	0,00	5 875,51		-12 800,00	<b>1 140 039,26</b>
<b>ZAC</b>						
Investissement	1 498 402,19	.....	.....		0,00	1 498 402,19
Fonctionnement	20 343,30	0,00	20 343,30		0,00	20 343,30
<b>Total</b>	1 518 745,49	0,00	20 343,30		0,00	<b>1 518 745,49</b>
<b>ZAC du TASTA</b>						
Investissement	0,00	.....	.....		0,00	0,00
Fonctionnement	588,81	0,00	588,81		0,00	588,81
<b>Total</b>	588,81	0,00	588,81		0,00	<b>588,81</b>
<b>ZAC des Quais</b>						
Investissement	0,00	.....	.....		0,00	0,00
Fonctionnement	137,95	0,00	137,95		0,00	137,95
<b>Total</b>	137,95	0,00	137,95		0,00	<b>137,95</b>
<b>Régie Eau Industrielle</b>						
Investissement	54 126,95	.....	.....		-85 247,75	-31 120,80
Fonctionnement	314 868,60	203 772,71	111 095,89		130 910,06	242 005,95
<b>Total</b>	368 995,55	203 772,71	111 095,89		45 662,31	<b>210 885,15</b>
<b>Régie des Restaurants</b>						
Investissement	44 241,27	.....	.....		5 361,51	49 602,78
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total</b>	44 241,27	0,00	0,00		5 361,51	<b>49 602,78</b>
<b>Régie du SPANC</b>						
Investissement	157 926,00	.....	.....		0,00	157 926,00
Fonctionnement	-62 344,57	0,00	-62 344,57		35 762,35	-26 582,22
<b>Total</b>	95 581,43	0,00	-62 344,57		35 762,35	<b>131 343,78</b>

Total Général	365 221 947,94	237 784 366,15	77 626 659,98	19 559 783,86	227 204 714,01	374 202 079,66
---------------	-------------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------------

Dans ces conditions, et dans le respect des textes en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté, réuni en séance sous la présidence de M. Alain Juppé, ayant pris connaissance de l'avis émis respectivement par les Conseils d'Exploitation des Régies à simple autonomie financière du SPANC, de l'Eau industrielle et des Restaurants Administratifs.

**Considérant :**

- les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
- l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transports de voyageurs » et M49 « Eau et Assainissement » ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- les modalités de vote du budget (délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008) ainsi que le mode de provisionnement des risques (délibération n°2008/0747 du 28/11/2008) adoptés par le Conseil de Communauté et applicables aux comptes afférents à l'exercice 2009 ;
- les différents documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2013 ;

Vu les avis rendus par les Conseil d'exploitation des Régies, SPANC (en date du 12 juin 2014), Eau industrielle (en date du 12 juin 2014 et des Restaurants du personnel et des Élus de la Communauté (en date du 5 juin 2014) ;

**Après avoir entendu et adopté :**

le Compte Administratif pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes y compris le compte financier, de la Régie du SPANC, de la Régie de l'Eau industrielle et de la Régie des Restaurants du personnel et des Elus de la Communauté ;

**Statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de ces budgets ;

## Décide :

### Pour le budget principal :

- **de reprendre**, le solde positif du résultat d'investissement, **soit 3.877.115,82 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés » ;
- **d'affecter** au compte de réserves 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », **154.038.808,74 €** ; le solde des reports d'investissement sur 2014 s'élevant à - 157.915.924,56 € (4.595.766,65 € -162.511.691,21 €)

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette sur l'exercice 2014.

- **de reprendre**, après affectation des 154.038.808,74 € mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit **121.667.201,59 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014, à la ligne 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 13.598.031,04 € repris en 2014.

### Pour le budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » :

- **de reprendre**, le solde positif du résultat d'investissement, **soit 18.437.427,58 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés » ;
- **de reprendre**, le solde positif du résultat de fonctionnement, **soit 3.403.698,48 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 « Excédents antérieurs reportés ».

### Pour le budget annexe de « l'Assainissement » :

- **de reprendre**, le solde négatif du résultat d'investissement, soit - **8.401.348,32 €** en dépenses d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés » ;
- **d'affecter** au compte de réserves 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », **15.117.008,27 €** ; les reports de dépenses d'investissement sur 2014 s'élevant à - 6.715.659,95 €.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette sur l'exercice 2014.

- **de reprendre**, après affectation des 15.117.008,27 €, mentionnés ci-dessus, le solde positif du résultat de fonctionnement, soit **9.480.846,27 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 26.422,02 € repris en 2014.

Pour le budget annexe « Transports » :

- **de reprendre**, le solde positif du résultat d'investissement, **soit 6.608.852,77 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés » ;
- **d'affecter** au compte de réserves 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », **2.368.170,66 €** ; le solde des reports d'investissement sur 2014 s'élevant à - 9.091.023,43 € (12.054.098,91 € - 21.145.122,34 €);
- **d'affecter** au compte de réserves 1064 "réserves réglementées", **114.000,00 €** au titre des plus values nettes de cessions d'éléments d'actifs réalisées en 2013 (compte 775 : 1.341.718,23 € - compte 675 : 1.227.718,23 €).

Ces deux affectations donneront lieu à l'émission de titres sur l'exercice 2014 :

- **de reprendre**, après affectation des 2.482.170,66 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible s'élevant à **38.236.714,36 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 10.642.339,29 € repris en 2014.

Pour le budget annexe « Caveaux » :

- **de reprendre** le résultat d'investissement disponible de **74.454,82 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 "Excédents antérieurs reportés" ;
- **de reprendre** le résultat de fonctionnement disponible de **36.924,14 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés".

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 30.760,43 € repris en 2014.

Pour le budget annexe du « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (SEPF) :

- Ce budget annexe ne nécessite pas de décision d'affectation à opérer sur l'exercice 2014 dans la mesure où le résultat de fonctionnement est égal à zéro ;
- **de reprendre** le résultat d'investissement disponible de **30.406,87 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe « Crématorium » :

- **de reprendre**, le résultat d'investissement disponible de **1.879.808,32 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 "Excédents antérieurs reportés".

Ce résultat finance les reports de dépenses d'investissement de 36.115,23 € repris en 2014.

- **de reprendre**, le résultat de fonctionnement disponible de **1.750.908,23 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés".

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 67.330,71 € repris en 2014.

Pour le budget annexe « Réseau de Chaleur » :

- **de reprendre**, le solde négatif du résultat d'investissement, soit - **141.139,65 €** en dépenses d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés » ;

- **d'affecter**, au compte de réserves 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés», **1.562.627,68 €**; les reports de dépenses d'investissement sur 2014 s'élevant à 1.421.488,03 €.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette sur l'exercice 2014.

- **de reprendre**, après affectation des 1.562.627,68 € mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible de **1.008.249,81 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés".

Ce résultat finance les reports de dépenses de fonctionnement de 9.916,34 € repris en 2014.

Pour le budget annexe « Lotissements » :

- **de reprendre** le résultat de fonctionnement disponible, soit **5.875,51 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014, à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés" en le répartissant, par lotissement ou opération, comme suit :

Code	Localisation	Lotissement	Montant
LOT 11	Mérignac	"Saint Exupéry I"	35,73 €
LOT 12	Mérignac	"Saint Exupéry II"	1.294,00 €
LOT 13	Pessac/Mérignac	Bioparc	4.545,78 €
		<b>Total</b>	<b>5.875,51 €</b>

- **de reprendre** le résultat d'investissement de **1.134.163,75 €** en recettes d'investissement de l'exercice 2014, à la ligne 001 "Excédents antérieurs reportés" en le répartissant, par lotissement ou opération, comme suit :

Code	Localisation	Lotissement	Montant
LOT 11	Mérignac	"Saint Exupéry I"	169 097,88 €
LOT 12	Mérignac	"Saint Exupéry II"	189 689,03 €
LOT 13	Pessac/Mérignac	Bioparc	775 376,84 €
<b>Total</b>			<b>1 134 163,75 €</b>

Pour le budget annexe « ZAC » :

- **de reprendre**, sur le présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de **20.343,30 €** ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés" du budget de la ZAC « Haut Madère » à Villenave d'Ornon ;
- **de reprendre**, le résultat d'investissement de **1.498.402,19 €**, en recettes d'investissement de l'exercice 2014, à la ligne 001 "Résultats antérieurs reportés".

Code	Localisation	Zones	Montant
ZAC01	Villenave d'Ornon	ZAC Haut-Madère	1 498 402,19€
<b>Total</b>			<b>1 498 402,19 €</b>

Pour le budget annexe « ZAC du Tasta » à BRUGES

- **de reprendre**, sur le présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de **588,81 €** ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés" de ce budget.

Pour le budget annexe de la « ZAC des Quais » à FLOIRAC

- **de reprendre**, sur le présent exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement de **137,95 €** ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés" de ce budget.

Pour le budget annexe de la Régie à simple autonomie financière de « l' Eau Industrielle » :

- **de reprendre**, le solde négatif du résultat d'investissement, soit **- 31.120,80 €** en dépenses d'investissement de l'exercice 2014 à la ligne 001 « Excédents antérieurs reportés ».

- **d'affecter**, au compte de réserves 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », **90.859,24 €** ; les reports de dépenses d'investissement sur 2014 s'élevant à 1.200 €.

Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette sur l'exercice 2014.

- **de reprendre**, après affectation des 90.859,24 €, mentionnés ci-dessus, le solde du résultat de fonctionnement disponible de **151.146,71 €** en recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 à la ligne 002 "Excédents antérieurs reportés".

Pour le budget annexe de la Régie à simple autonomie du Service d'Assainissement non Collectif (SPANC)

- **de reprendre**, sur le présent exercice :
- le résultat négatif de la section de fonctionnement de **26.582,22 €** ressortant des résultats de l'exercice 2013 au Budget de la Régie du SPANC à la ligne 002 "Résultats antérieurs reportés" de ce budget, étant précisé qu'en application des textes en vigueur, ce déficit ne peut être couvert par une subvention d'exploitation du budget général ;
- Le résultat positif de **157.926,00 €** enregistré en section d'investissement, en recettes, à la ligne 001 "Résultats antérieurs reportés".

Pour le budget annexe de la Régie à simple autonomie financière des Restaurants administratifs

Pour ce service, Il convient de signaler qu'il s'est équilibré avec la subvention qui lui a été apportée en 2013 par le Budget Principal. Par ailleurs, il n'y a pas de reports effectués sur 2014 et il n'y a, dès lors, aucune affectation ou reprise de résultats de fonctionnement à opérer sur l'exercice en cours. Seul le résultat positif de **49.602,78 €** enregistré à la section d'investissement est à reprendre, en recettes, à la ligne 001 "Résultats antérieurs reportés".

Date de convocation : 17 juin 2014.

Nombre de membres en exercice : 105

Nombre de membres présents ou représentés : 104

Nombre de suffrages exprimés : 104

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014

M. PATRICK BOBET